

Sainte-Thérèse, le 5 janvier 2016

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant le lot 5 262 950, propriétaire
SEC Immeubles Marché Saint-Antoine à Saint-Jérôme
V/Réf : 633393

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 17 décembre dernier,
concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Certificat d'autorisation du 6 juillet 1988, 2 pages
2. Rapport d'inspection du 28 février 2012, 7 pages
3. Certificat d'autorisation du 15 juillet 2013, 2 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en
vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des
organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
(RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes
publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1),
nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision
auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe
une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (14 pages)

Le 6 juillet 1988

Motel L'Approche
1420, Route 158
St-Antoine-des-Laurentides
Comté Prévost

A l'attention de: M. Mario Taillon et Alain Huot, prop.

OBJET: Certificat d'autorisation
Installation septique
St-Antoine-des-Laurentides
N/dossier:1342-7166-FSC.

Monsieur,

Suite à la demande d'autorisation que vous nous avez soumise le 14 juin 1988, je vous annonce qu'en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., 1977, chap. Q-2), j'autorise l'exécution des travaux décrits aux plans et devis mentionnés ci-dessous.

Les travaux autorisés par les présentes seront effectués sur le lot P.142-5 et peuvent être décrits comme suit:

- Installation d'une fosse septique en béton ou équivalent ayant une capacité de 8,6 mètres cubes, conforme à la norme BNQ 3680-510 etc.

- Construction d'un élément épurateur de type filtre à sable hors sol de 219 mètres carrés de superficie, ayant les caractéristiques suivantes: 19 rangées de drains rigides perforés de 100 mm de diamètre, d'une longueur de 11,5 mètres, espacées de 1,2 mètre centre en centre, bouclées à leurs extrémités et conformes à la norme BNQ 3624-050.

Construction d'un poste de pompage dont la capacité devra correspondre à 75% du volume des drains de l'élément épurateur.

Ces installations desserviront 15 unités de motels.

.../2

Le tout tel que représenté aux plans et devis préparés par monsieur : 23-24 ingénieur, en date du mois du 14 juin 1988 et suivant les précisions et modifications apportées par : 23-24 tech. en date du 29 juin 1988.

Ces travaux peuvent être entrepris à compter de la date des présentes et après avoir obtenu toute autre approbation ou autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant. Ils devront être exécutés conformément aux plans et devis décrits ci-dessus et toute modification éventuelle aux plans et devis décrits doit être autorisée par le soussigné avant que les travaux ne soient exécutés.

"Le consultant devra produire un avis de conformité attestant que les travaux ont été réalisés conformément aux plans et devis autorisés et ce dès que les travaux seront entièrement complétés".

La présente autorisation ne vous soustrait pas à l'application de toute loi et de tout règlement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

pour Le sous-ministre de
l'Environnement,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Michel A. Provencher
Directeur régional

RG/ch
c.c. St-Antoine-des-Laurentides
M. Romuald Guillemette, ing.

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides
Région : Laurentides

1. Identification *Occasion Sno-Quad*

Date de l'inspection : 2012-02-28

Heure d'arrivée : 11 h 20

Heure de départ : 12 h 00

Inspecteur : Pierre Henri

Accompagné de :

N° intervention : 300720292

Type d'intervention : Inspection

N° gestion documentaire : 7610-15-01-03575-03

N° du rapport d'inspection : 400903872

N° demande : 200332602

Type de demande : Plainte à car. environnemental

But de l'inspection : Vérifier le bien-fondé de la plainte concernant l'exploitation possible d'un lieu de recyclage de véhicule hors d'usage et la possible contamination du site. Vérifier également la gestion des matières dangereuses résiduelles et déterminer si les activités doivent être encadrées par un CA.

Lieu inspecté

Nom du lieu : Occasion Sno-Quad

Nom usuel du lieu : Occasion Sno-Quad

N° du lieu : X2134458

Type de lieu : immeuble et infrastructure

Localisation du lieu inspecté : Adresse du lieu : 1362, boulevard Saint-Antoine
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 7M2

Coordonnées géographiques du lieu : 45,769288888900;-73,974111111100

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
53-54	Époux de Mme Madeleine Lecour, propriétaire	40, rue Principale Fassett (Québec) J0V 1H0	Y2096947

Conditions météo

Soleil, -3° C, faibles vents de l'ouest.

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
53-54	employé	450 569-8036

Mode d'identification

But expliqué : oui non s. o.
Mode d'identification : verbale preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de : 53-54

Plainte

Plaignant rencontré : oui non s. o.

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 7

Nombre de photos annexées au rapport : 7

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Pierre Henri avec un appareil photo de type Canon PowerShotA40. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Photos\Rég-15\henpi02\7610-15-01-03575-03\2012-02-28.

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Autres pièces annexées au rapport

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

Date de l'inspection : 2012-02-28

No de gestion documentaire : 7610-15-01-03575-03

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			
Duplicata des échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.

2. Mise en contexte (facultatif)

Le 21 février 2012, la ville de Saint-Jérôme nous informe avoir émis, dans le passé, un permis pour l'établissement d'un commerce artériel léger au 1362 boul. St-Antoine à Saint-Jérôme. La ville nous demande notre assistance afin de vérifier si le commerce respecte les exigences du MDDEP, car d'après elle il ne s'agirait plus d'un commerce artériel léger.

3. Description de l'inspection

J'arrive sur les lieux et je rencontre la seule personne sur place, M. 53-54 employé. Il m'informe que la propriétaire des lieux est Mme Madeleine Lecourt et que son conjoint se nomme 53-54. Tous deux résident dans la municipalité de . J'explique à M. 53-54 le but de ma visite et à sa demande, je lui remets copie des articles 119, 120 121 et 121.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (autorisation d'un fonctionnaire de pénétrer).

Il m'informe qu'il y a un chien dans la cour et qu'il fera le nécessaire afin que je ne sois pas importuné durant mon inspection.

Il m'informe qu'il s'agit d'un commerce qui achète des pièces usagées de motoneiges et de véhicules tout terrain (VTT) pour la revente. Le commerce achète également des motoneiges et des VTT afin de les démanteler pour la vente de pièces. M. 53-54 n'est pas en mesure de me dire le nombre de véhicules qui démantelés par année. Il me demande d'appeler M. 53-54

Dans le bâtiment principal, abritant le bureau de vente, je constate la présence de pièces de motoneiges et de VTT identifiés pour la revente. Dans la cour arrière du commerce, je constate la présence d'un amoncellement de pneus hors usage de VTT. J'évalue le nombre de pneus composant cet amoncellement à environ 300. En plus de cet amoncellement, je constate la présence de 3 bâtiments. Deux de ceux-ci son accessible et contiennent des pièces usagées de motoneige et de VTT. La troisième est un garage ou on y effectuerait le démantèlement de motoneiges et de VTT. Ce bâtiment est verrouillé et M.53-54 na pas la clef.

Le sol est recouvert de neige. Je ne peux donc constater d'indice de contamination du sol.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

Le 12-03-08 j'appelle M. 53-54. Il me confirme être l'époux de Mme Madeleine Lecourt, propriétaire du commerce. Le commerce se nomme Occasion Sno-Quad et existe depuis 2001. M. 53-54 me confirme l'achat d'un terrain, comprenant un bâtiment, situé au 105 rue Principale à Fassett. À partir de juin 2012, le commerce de Saint-Jérôme sera déménagé dans ces nouveaux locaux. Entretemps, on a cessé le démantèlement de motoneige ou VTT. Les véhicules sont dorénavant déménagés à Fassett pour y être démantelés.

Dans les années antérieures, environ 15 motoneiges et 15 VTT étaient démantelés sur place par année. La balance des pièces vendues provenait d'achat de pièces usagées ou de faillites de commerces de pièces.

Tout les matières dangereuses résiduelles (huiles et antigel) sont disposées chez] art. 23-24
Ce commerce appartenait autrefois à M. 53-54

Le 12-03-08 j'ai consulté la Division analyse du MDDEP. Elle est d'avis que les activités constatées aux 1362 Boul. Saint-Antoine ne nécessitent aucune autorisation du MDDEP.

5. Conclusion

Les activités qui ont lieu aux 1362 Boul. St-Antoine ne correspondent pas à la définition de VHU décrite au Guide de bonnes pratiques pour la gestion des véhicules hors d'usage. Cette définition stipule qu'un VHU est un véhicule routier hors d'usage, tel qu'une automobile, un camion, un autobus ou une roulotte motorisée.

À la lumière des activités qui ont lieu au 1362, Boul. Saint-Antoine et des vérifications complémentaires effectuées, aucun manquement na été constatée.

6. Recommandations

Date de l'inspection : 2012-02-28	No de gestion documentaire : 7610-15-01-03575-03
-----------------------------------	--

Clôture ce dossier après avoir fait une rétro-information au plaignant.

Signature : Pierre Henri	Date de rédaction : 2012-03-08
--------------------------	--------------------------------

7. Vérification du rapport d'inspection	
Approuvé par : Jean-Marie jr Dion	Fonction : Coordonnateur
Signature :	Date : 2012/03/09
Commentaires : D'ACCORD.	

Date de l'inspection :2012-02-28

No de gestion documentaire : 7610-15-01-03575-03

Annexe - Photos

Photo no : 1

Fichier : M:\Photos\Rég-15\henpi02\7610-15-01-03575-03\2012-02-28-1.

Description :

Amoncellement de pneus de VTT. Leur nombre est évalué a environ 300.



Photo no : 2

Fichier : M:\Photos\Rég-15\henpi02\7610-15-01-03575-03\2012-02-28-2.

Description :

Affiche du commerce voisin, situé à l'ouest de Occasion Sno-Quad.



Photo no : 3

Fichier : M:\Photos\Rég-15\henpi02\7610-15-01-03575-03\2012-02-28-3.

Description : Remise pour l'entreposage de pièces de motoneige et de VTT.



Date de l'inspection :2012-02-28

No de gestion documentaire : 7610-15-01-03575-03

Annexe - Photos

Photo no : 4

Fichier : M:\Photos\Rég-15\henpi02\7610-15-01-03575-03\2012-02-28-4.

Description : Deuxième remise pour l'entreposage de pièces de motoneige et de VTT.



Photo no : 5

Fichier : M:\Photos\Rég-15\henpi02\7610-15-01-03575-03\2012-02-28-5.

Description : Vue du commerce Occasion Sno-Quad, à partir du coté nord du Boul. Saint Antoine.



Photo no : 6

Fichier : M:\Photos\Rég-15\henpi02\7610-15-01-03575-03\2012-02-28-6.

Description :
Vue du commerce Occasion Sno-Quad, à partir du coté nord du Boul. Saint Antoine.

Petit garage servant au démantèlement de VTT et de motoneiges.



Date de l'inspection :2012-02-28

No de gestion documentaire : 7610-15-01-03575-03

Annexe - Photos

Photo no : 7

Fichier : M:\Photos\Rég-15\henpi02\7610-15-01-03575-03\2012-02-28-7.

Description :
Affiche du commerce Occasion Sno-Quad.



Photo no :

Fichier : M:\Photos\Rég-15\henpi02\7610-15-01-03575-03\2012-02-28.

Description :

Photo no :

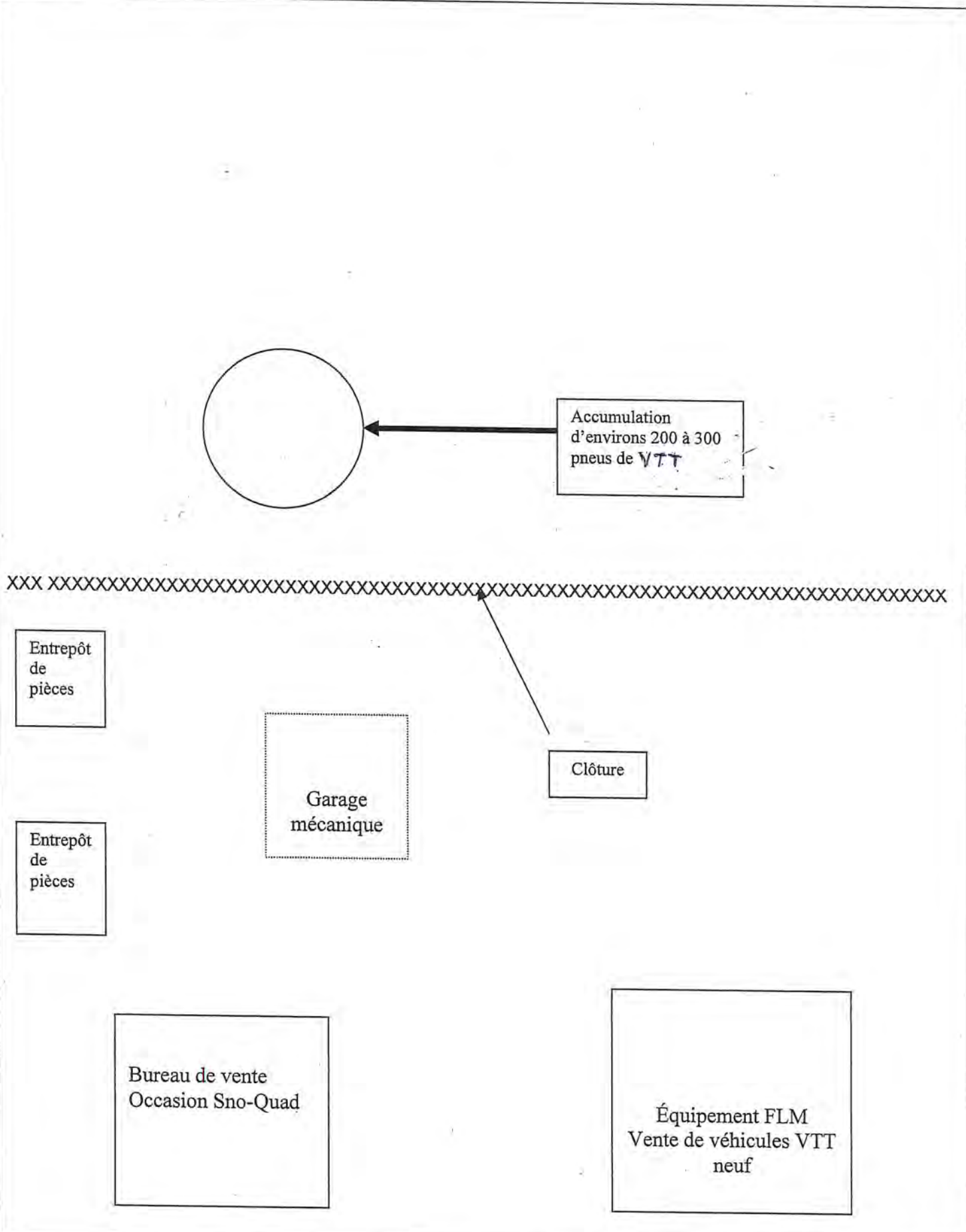
Fichier : M:\Photos\Rég-15\henpi02\7610-15-01-03575-03\2012-02-28.

Description :

Croquis

No : 1

Titre : Disposition des immeubles situés au 1362 Boul. Saint-Antoine, Saint Jérôme



Boul. Saint Antoine

Dessiné par : Pierre Henri *Pierre Henri*
Lieu : Occasion Sno-Quad
Échelle : aucune

Note : Aucune.

Sainte-Thérèse, le 15 juillet 2013

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

S.E.C. Immeubles Marché Saint-Antoine
4120, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 500
Westmount (Québec) H3Z 1P4

N/Réf. : 7430-15-01-02893-00
401051998

Objet : Remblayage d'un milieu humide

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 12 décembre 2012, reçue le 14 décembre 2012 et complétée le 28 février 2013, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), la titulaire mentionnée ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Travaux de remblayage d'un milieu humide sur une superficie de 0,43 hectare, sur les lots 2 353 950, 2 353 953, 2 353 954, 3 937 320 et 3 937 321 du cadastre du Québec, ville de Saint-Jérôme, MRC La Rivière-du-Nord.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre datée du 12 décembre 2012, signée par **art. 23-24** 1 page, 1 annexe, incluant le formulaire de demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, signé le 12 décembre 2012 par **art. 23-24** 7 pages;
- Courriel transmis le 28 février 2012 par **art. 23-24** 1 page, 1 annexe.

N/Réf. : 7430-15-01-02893-00
401051998

2

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

HP/YM/cp

Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides